



Puis-je inverser mon second et mon troisième prénom ?

Par **Harmonie**, le **20/09/2009** à **20:35**

Bonjour,
Je me présente, j'ai 16 ans, et je me renseigne depuis quelques temps sur une inversion de mes deux prénoms -en l'occurrence le second et le troisième.
Je m'appelle légalement Eugénie- [prénom que je déteste et que je n'ose pas mettre ici] - Héloïse. Mon premier prénom est mon prénom usuel. Or, il s'avère que sur les documents d'examens, etc, les trois premières lettres du second prénom apparaissent, or je les déteste, et j'aimerais m'appeler légalement Eugénie-Héloïse- [prénom que je n'aime pas]. Mon premier prénom serait toujours le prénom usuel et ça ne "changerait rien".
Est-ce possible ? Comment dois-je faire ? (A l'origine, Héloïse devait être mon second prénom mais mon père a fait une inversion en déclarant ma naissance...) Comme je vais bientôt me refaire une carte d'identité, j'aurais aimé en savoir un peu plus...
Je ne sais pas si je dois entreprendre une longue démarche difficile dans la mesure où mon prénom usuel serait inchangé...
Merci beaucoup de votre aide !
PS : Faudrait-il comme on me l'a conseillé, mettre en prénom usuel le prénom composé "Eugénie-Héloïse", sachant qu'on m'appelle parfois -voire souvent -ainsi ?

Par **Harmonie**, le **23/09/2009** à **16:45**

(up)